



FANB

Fédération d'alphabétisation
du Nouveau-Brunswick

Présentation sur: Projet de loi 77 –Loi sur l'équité salariale

Le 18 novembre 2004

La Fédération d'alphabétisation du Nouveau-Brunswick

317, avenue King

Bathurst, N.-B. E1A 1P4

Tél: 1-866-473-4404

Télec: 1-(506) 548-5564

Courriel: fanb@nbnet.nb.ca

La Fédération d'alphabétisation du Nouveau-Brunswick tient à vous remercier de lui avoir donné l'opportunité de se prononcer sur le Projet de Loi 77 – Loi sur l'équité salariale. Après avoir pris connaissance du document de la Loi sur l'équité salariale, il semble évident et important pour notre organisme d'appuyer ce Projet de loi afin de défendre les droits de toutes personnes vivant au Nouveau-Brunswick et de favoriser l'égalité chez tous les néo-brunswickois et néo-brunswickoise.

Dans ce sens la Fédération d'alphabétisation du Nouveau-Brunswick tient à vous informer d'une situation qu'elle considère comme une iniquité en ce qui concerne la situation des formatrices en alphabétisation. En se référant à ce projet de Loi notre organisme se demande pourquoi ces formatrices qui font un travail que nous estimons de valeur égale à tout autre travail d'enseignement n'obtiennent pas un salaire égal?

Au début l'alphabétisation relevait des Collèges communautaires et les enseignantes étaient payées à 21.00\$ de l'heure. Le service ne répondait pas vraiment au besoin de la population qui se retrouvait dans des communautés éloignées et le taux de décrochage s'élevait à 50% pour diverses raisons. Il fallait donc un programme qui visait à se rapprocher des gens qui avaient le plus besoin de s'alphabétiser.

En 1990, le gouvernement implanta les Programmes communautaires de récupération scolaire, communément appelés PCRS, pour contrer l'analphabétisme qu'on avait alors identifié comme un problème pour les différents secteurs d'activités tels que : l'économie, la santé etc.

On a alors mis sur pied les Programmes communautaires de récupération scolaire et, embauché des formatrices pour enseigner à des adultes qui désiraient augmenter leur niveau d'alphabétisme. Les formatrices étaient alors payées à 16.50\$ de l'heure soit une baisse de 4.00\$ à comparer aux enseignantes du Collège communautaire. Leurs tâches étaient d'enseigner aux adultes à lire, à écrire et à calculer à des personnes analphabètes et si ces dernières le désiraient, elles pouvaient se rendre à un niveau de scolarité de sixième année. Les formatrices devaient également administrer les devoirs. La demande fut tellement forte pour ces classes que pour répondre à celle-ci on a dû ouvrir plus de classes que prévues malheureusement avec le même budget. Pour

y arriver, on a baissé les salaires des formatrices à 11.50\$ de l'heure et ce dans l'année 1991, soit un peu moins d'un an après l'implantation des classes PCRS, le salaire des formatrices diminuait de 5.00\$ de l'heure. Ce qui veut dire 9.00\$ de moins que les premières enseignantes des Collèges communautaires.

Donc depuis 1991, treize ans plus tard, les formatrices touchent toujours un salaire de 11.50\$ de l'heure avec des tâches qui ont augmenté. Aujourd'hui les formatrices enseignent toujours à des personnes analphabètes. Elles doivent enseigner également de première à la neuvième année les matières suivantes; mathématiques et français et le DEG (Diplôme d'études générales). Elles doivent administrer les devoirs et les tests et faire du travail d'intégration. De plus elles sont des intervenantes de premières lignes, étant donné tous les problèmes qui découlent d'une population peu alphabétisée. Il y a bien d'autres choses que certaines d'entre elles doivent assumer comme faire le ménage, payer le papier de toilette etc. Aussi on exige de ces formatrices qu'elles aient un Bac. en Éducation. On sait que le domaine de l'éducation est un domaine où la majorité des employés sont des femmes et il en va de même dans le domaine de l'alphabétisation.

Selon la Fédération d'alphabétisation du Nouveau-Brunswick les formatrices en alphabétisation devraient avoir un salaire de base axé sur les compétences et les tâches et une échelle de salaire d'après un travail similaire. Donc un salaire égal pour un travail de valeur égale. De plus en regard à l'article 6.8 qui dit : «La présente loi lie le gouvernement du Nouveau-Brunswick, ses ministères, ses organismes et les mandataires de l'État. », il serait intéressant que ces derniers se penchent sur le dossier afin de revoir le salaire des formatrices et l'ajuste avec les enseignantes des collèges étant donné que le dossier de l'alphabétisation relève présentement du Ministère de la Formation et du Développement de l'emploi.

D'après le rapport Landal, au Nouveau-Brunswick 68% de la population francophone a un niveau d'alphabétisme de niveau 1 et 2 en lecture, écriture et calcul alors qu'on sait que pour bien fonctionner dans la société d'aujourd'hui il faut un niveau minimal d'alphabétisme de niveau 3.

Il semblerait selon les dernières études, menées par Statistique Canada, débutées en 2004 et qui doivent sortir en septembre 2005 que le taux de 68 % d'analphabètes ne se serait pas vraiment

amélioré puisque les exigences augmentent à un rythme effréné à cause de la nouvelle technologie et les programmes d'alphabétisation ne répondent pas au besoin de la population. La Fédération d'alphabétisation du Nouveau-Brunswick croit qu'il serait important voir même crucial pour l'économie du Nouveau-Brunswick que le gouvernement s'engage à injecter plus d'argent dans le budget de l'alphabétisation et par le fait même augmenter le salaire des formatrices. Les classes PCRS et l'alphabétisation sont des pré-requis pour apprendre à apprendre, pour poursuivre une formation de base et si la personne le désire continuer sa formation pour obtenir un diplôme d'études secondaires.

Le gouvernement du Nouveau-Brunswick aurait avantage à investir dans le domaine de l'alphabétisation puisqu'il est prouvé qu'une personne alphabétisée a une meilleure santé, s'engage dans sa communauté, a un meilleur travail donc un meilleur salaire, participe activement à l'éducation de ses enfants etc. Ce qui veut dire qu'un investissement en alphabétisation deviendrait profitable à long terme pour l'économie de notre province.

Il ne faudrait surtout pas répéter l'erreur qui s'est fait dans le passé où l'on a diminué le salaire des enseignantes pour augmenter le nombre de classes, c'est-à-dire à l'inverse sacrifier des classes pour augmenter le salaire. En augmentant le budget de l'alphabétisation des adultes il serait possible de garder le nombre de classes PCRS tout en augmentant le salaire des enseignantes. Il faut rendre accessible l'alphabétisation au plus grand nombre possible de néo-brunswickois et néo-brunswickoise qui désirent s'alphabétiser dans sa communauté puisque l'éducation est le fondement d'une communauté. Toute personne a le droit à l'éducation peu importe son âge, son sexe, sa race etc.